Nations Unies E/ICEF/2006/P/L.61

Assemblée générale

Distr. limitée
5 juillet 2006
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2006
6-8 septembre 2006
Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation de financement par prélèvement sur les autres ressources sans recommandation de financement par prélèvement sur les ressources ordinaires

Programme pour la sous-région du Golfe

Résumé

Le présent descriptif de programme sous-régional pour l'Arabie saoudite, Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït et le Qatar est soumis au Conseil d'administration pour examen et approbation. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global, qui prévoit un prélèvement de 7,5 millions de dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période 2007-2009.

* E/ICEF/2006/18.

06-41889 (F) 270706 270706

	Bahreïn	*Koweït*	*Qatar*	*Arabie saoudite*	*Émirats arabes unis*
Nombre d'enfants (personnes âgées de moins de 18 ans, en millions)	0,23	0,75	0,20	10,52	1,15
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	11	12	21	27	8
Insuffisance pondérale (modérée et grave, en pourcentage)	9[b]	10	6[b]	14	14[b]
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	46[a]	5[a]	10[a]	..	3[a]
Taux net de scolarisation dans le primaire (garçons/filles, en pourcentage)	89/91[a]	82/84[a]	95/94[a]	..	84/82[a]
Élèves des écoles primaires atteignant leur cinquième année de scolarité (en pourcentage)	99[a]	97[a]	..	91[a]	93[a]
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (en pourcentage)	0,2	..	..	..	..
Enfants âgés de 5 à 14 ans qui travaillent (en pourcentage)	5[a]	..	..	..	..
Revenu national brut par habitant (en dollars É.-U.)	10 840[b]	16 340[b]	12 000[b]	10 430[b]	18 060[b]
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (DPT3) (en pourcentage)	98	98	96	96	94
Enfants de 1 an ayant été vaccinés contre la rougeole (en pourcentage)	99	97	99	97	94

[a] Données les plus récentes.
[b] Chiffres se rapportant à une année antérieure.

La situation des enfants et des femmes

1. La région du Golfe connaît d'énormes transformations depuis 30 à 40 ans. Durant les années 60 et 70, les pays du Golfe ont consacré une grande partie de leurs ressources pétrolières au développement de leurs infrastructures, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, et ont généralisé les programmes à fort effet porteur et rentables tels que les programmes de vaccination et fait venir des médecins, des infirmières et des enseignants d'autres pays quand les capacités locales étaient encore en cours de développement.

2. Aujourd'hui, les bénéfices tirés de ces investissements sont clairs et mesurables : dans plusieurs pays, le taux de mortalité des moins de 5 ans a reculé plus vite que partout ailleurs; les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire sont élevés et l'écart entre les filles et les garçons est négligeable en matière d'accès aux services. Les taux de mortalité des moins de 5 ans (TMM5) vont de 8 pour 1 000 naissances vivantes dans les Émirats arabes unis à 27 pour 1 000 naissances vivantes en Arabie saoudite. Une transition épidémiologique s'est opérée et la principale cause de morbidité et de mortalité chez les enfants âgés de 1 à 18 ans est due non plus aux maladies infectieuses mais aux traumatismes et aux accidents. Les

taux de mortalité maternelle (TMM) sont inférieurs à 50 pour 100 000 naissances vivantes dans tous les pays du Golfe et la plupart des accouchements se déroulent en présence d'accoucheuses qualifiées, y compris en Arabie saoudite, où c'est le cas pour 91 % des accouchements, la proportion étant moindre dans les régions rurales et méridionales. Les taux nets de scolarisation de Bahreïn, du Koweït et des Émirats arabes unis se situent entre 80 % et 90 % et plus de 90 % des enfants achèvent leurs études primaires.

3. Tous les pays du Golfe ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant au début ou au milieu des années 90 et se sont engagés à accorder une grande priorité aux droits de l'enfants dans le cadre de leur droit national. On a pu constater récemment une évolution très positive, avec l'attention accrue portée à la situation d'enfants ressortissants d'autres pays, en particulier, de ceux qui ont besoin qu'on s'occupe d'eux, qu'on les protège et qu'on leur vienne en aide rapidement, tels que les enfants qui ont fait l'objet d'un trafic pour être utilisés comme jockeys dans des courses de chameaux ou les dizaines de milliers d'enfants que l'on a amenés en Arabie saoudite pour en faire des vendeurs de rue ou les obliger à mendier. Un tiers environ de la population, soit 11 millions de personnes, est constitué d'expatriés.

4. Il ressort des évaluations et des analyses de la situation que cinq grands problèmes se posent. Le premier résulte du fait que certaines questions n'ont pas encore été réglées et qu'il faut davantage d'efforts et de services spécialisés pour venir en aide aux laissés-pour-compte, dont les 10 à 15 % d'enfants qui n'ont pas accès à des services de base comme l'éducation en raison de leur vulnérabilité ou de leur marginalisation, notamment en tant qu'infirmes.

5. Le second problème est dû aux attitudes, aux mentalités et aux pratiques actuelles, qui empêchent que l'on protège les enfants et qu'on leur fournisse des soins autant que nécessaires. Certaines découlent du fait que les parents et les autres personnes qui s'occupent des enfants manquent des connaissances les plus élémentaires et ne font pas ce qu'il faut, ce qui explique par exemple que certains enfants souffrent de malnutrition. À cet égard, on constate paradoxalement que 20 % environ des enfants de la région du Golfe qui ont moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale et que de plus en plus d'enfants sont obèses et sont atteints de diabète de type 1. Bien qu'on ait récemment brisé le silence qui entourait les questions sociales sensibles, notamment en Arabie saoudite, les droits des enfants demeurent généralement méconnus. On ignore aussi en général que l'on peut remplacer les pratiques traditionnelles par des moyens de discipline non violents et non préjudiciables aux enfants, et l'on manque très souvent d'informations sur les sévices, la violence et l'abandon dont sont victimes les enfants. Il existe par ailleurs peu de mécanismes reconnus qui permettent de lutter de manière satisfaisante contre la maltraitance et de prendre en charge les enfants qui en sont victimes.

6. Le troisième problème tient au fait qu'il faut perfectionner les programmes en privilégiant la qualité, notamment en étoffant les programmes scolaires et en améliorant les méthodes d'enseignement afin de renforcer l'acquisition de connaissances, et redoubler d'efforts pour réduire davantage les taux de mortalité maternelle. Le Comité des droits de l'enfant a fait valoir, que dans tous les pays, il fallait réviser et renforcer encore le droit interne et le droit coutumier, les réglementations et les programmes pour que les droits de l'enfant et les engagements pris en leur faveur soient mieux respectés. Il est particulièrement inquiétant de constater que l'âge de la responsabilité pénale et l'âge du mariage sont

très bas, que l'on ne reconnaît aucun droit aux enfants livrés à eux-mêmes et qu'il y a une disparité entre les sexes en matière de transmission de la nationalité.

7. Le quatrième problème est dû au fait qu'il faut de remédier aux lacunes de taille qui existent dans un domaine comme celui de l'enseignement préscolaire : sauf au Koweït, seuls 15 % environ des jeunes enfants fréquentent une école maternelle ou un jardin d'enfants. Les adolescents constituent aussi un groupe de population relativement négligé et manquent des services spécialisés et de l'appui dont ils ont besoin pour être en bonne santé, se préparer à la vie active, réussir leur transition vers l'âge adulte, assumer des responsabilités et obtenir un emploi. Bien que des conseils d'étudiants aient été mis en place, ainsi qu'un parlement des enfants aux Émirats arabes unis et un parlement des jeunes au Bahreïn, ils sont souvent passifs à l'école et dans la vie courante car ils n'ont pas la possibilité d'exprimer leur opinion, d'évaluer leurs problèmes, d'y proposer des solutions et de mettre celles-ci en application. On constate que les jeunes tendent à adopter des styles de vie malsains et irresponsables, comme en témoigne l'augmentation des taux de toxicomanie, de conduite imprudente et d'infection à VIH.

8. Le cinquième problème est lié à la nécessité de renforcer les institutions et de rendre les pays du Golfe mieux à même de mener des travaux de recherche, de suivre et d'évaluer l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, d'associer la société civile à leur action à cet égard et d'améliorer les systèmes de collecte et d'analyse de données sur les enfants.

9. En 2004, Bahreïn avait une population de 716 000 personnes, le Koweït de 2,6 millions, le Qatar de 777 000, l'Arabie saoudite de 23 millions et les Émirats arabes unis de 4,3 millions, ce qui portait le chiffre de la population de la région du Golfe à 31,4 millions de personnes, dont près de 13 millions d'enfants. Plus de 80 % des enfants du Golfe vivent en Arabie saoudite, pays qui a le taux de fécondité le plus élevé de la région (3,9 %).

Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération passée

Principaux résultats

10. Ces 25 dernières années, l'UNICEF a modifié son partenariat avec les pays du Golfe, qui n'est plus axé sur un appui direct à la prestation de services sociaux de base mais sur les activités de plaidoyer, le renforcement des capacités et le suivi de la situation des droits de l'enfant. Ces deux dernières années, un modèle hybride de coopération est apparu, qui a donné lieu à la fois à de nouveaux efforts et une nouvelle coopération dans les domaines d'activité du programme et à une mobilisation de ressources. Ce modèle a permis de mieux montrer que les pays du Golfe appuient l'action de l'UNICEF dans le monde et a eu pour effet de faire passer les ressources extrabudgétaires qu'ils fournissent de 500 000 dollars environ en 2003, à plus de 10,7 millions de dollars en 2005. Cette somme se décomposait comme suit : 3,6 millions de dollars de dons versés par le Comité saoudien d'aide au peuple palestinien, 1,9 million de dollars de contributions à recevoir, recueillies lors d'un téléthon organisé par les Émirats arabes unis pour permettre aux enfants iraquiens de fréquenter à nouveau l'école, 500 000 dollars versés par la Société du Croissant-Rouge des Émirats arabes unis pour aider l'Indonésie à faire face à la situation d'urgence créée par le tsunami et 500 000 dollars également pour aider le

Pakistan à faire face à la situation créée par le tremblement de terre. Le défunt roi Fahd a fait don d'un montant de 500 000 dollars destiné à financer la lutte contre la poliomyélite dans 22 pays et de 1,5 million de dollars pour l'achat de vaccins contre la polio au Yémen. Le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND) a continué d'appuyer les programmes de l'UNICEF dans le monde entier. Un bureau de collecte de fonds et des entrepôts de fournitures et de cartes de vœux ont été exonérés de loyer par le Gouvernement de Doubaï.

11. D'importants progrès ont été réalisés en matière de protection de l'enfance. En avril 2004, l'UNICEF, la Commission nationale saoudienne pour la protection de l'enfance, le Bureau arabe de l'éducation pour les États du Golfe et le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies ont organisé conjointement la première réunion consultative jamais consacrée à la question de la maltraitance des enfants, qui a débouché sur un décret royal ordonnant l'élaboration d'une stratégie nationale de protection de l'enfance.

12. Les GOUVERNEMENTS de la région sont de plus en plus sensibles à la nécessité de protéger les enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance et, ces deux dernières années, en partenariat avec l'UNICEF, ils ont étendu leurs efforts aux enfants ressortissants d'autres pays, en commençant par ceux qui ont été victimes de trafics en Arabie saoudite et dans les Émirats arabes unis.

13. L'UNICEF a procédé à une évaluation rapide de la situation des enfants vendeurs de rue ou mendiants à La Mecque, Djedda et Riyad, dont un grand nombre sont victimes d'un trafic qui s'étendrait à 18 pays. À la suite de cette évaluation et avec des fonds spéciaux fournis par le siège de l'UNICEF, un projet pilote, qui a pour but d'offrir des services aux enfants que l'on obligeait à travailler ou mendier dans la rue et que l'on a délivrés de cette exploitation a été lancé en collaboration avec la Société Al Bir de Djedda. Par ailleurs, une centaine d'administrateurs recrutés sur le plan local ont suivi des cours sur la protection de l'enfance et les droits de l'enfant et il a été fait appel à de hauts fonctionnaires et à des agents consulaires des pays d'origine des enfants en question pour empêcher tout trafic à l'avenir et assurer le rapatriement en bonne et due forme des enfants.

14. Une autre grande première a été l'organisation d'un important atelier régional sur le trafic des enfants qui a été accueilli par l'Université arabe Nayef des sciences de la sécurité à Riyad et à l'issue duquel un appel a été lancé à tous les pays de la région pour qu'ils élaborent des plans d'action nationaux contre le trafic des enfants. L'UNICEF a aussi convoqué la toute première consultation entre l'Arabie saoudite et le Yémen sur le trafic des enfants.

15. Il y a plusieurs années, l'UNICEF a commencé à plaider en faveur de l'interdiction légale de l'emploi d'enfants comme jockeys dans les courses de chameaux. Cependant, cette pratique s'est maintenue dans certains pays et, en 2005, le Gouvernement des Émirats arabes unis a adopté des lois plus sévères pour y mettre fin. Parallèlement, il a signé en mai 2005, avec l'UNICEF, un accord sur les enfants au titre duquel il s'engageait à verser 2,7 millions de dollars au Fonds pour lui permettre de venir en aide pendant deux ans aux enfants qui servaient de jockeys dans les courses de chameaux, la majorité de ces ressources devant financer les soins, l'éducation et les traitements dispensés à ces enfants, et leur réinsertion au sein de leur famille et de leur communauté dans leur pays d'origine. À ce jour, 1 073 enfants ont été rapatriés dans leur pays, il n'y a plus d'enfants dans les foyers

des Émirats arabes unis, et la majorité des enfants ont rejoint leur famille. Ce projet a bénéficié d'un appui technique de l'UNICEF qui a permis de renforcer les moyens dont disposaient le personnel et les travailleurs sociaux des foyers que gèrent les centres d'aide sociale des Émirats arabes unis, qui se sont occupés des enfants avant qu'ils ne soient rapatriés.

16. Le Fonds est également intervenu pour rompre le silence qui entoure le VIH/sida et sensibiliser à l'épidémie. À Barhein, le Bureau pour la région du Golfe a organisé l'intention de tous les pays du Golfe un atelier multisectoriel marquant, consacré au VIH/sida qui a été coparrainé par le Bureau régional, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Conseil d'administration du Conseil du Golfe des ministres de la santé et le Ministère de la santé de Bahreïn. Premier atelier régional de ce type, il a fait prendre conscience aux pays du Golfe, de la nécessité d'agir sans tarder pour faire échec au VIH/sida. Les participants à l'atelier ont fait des recommandations que les ministres de la santé du Golfe ont ensuite entérinées en déclarant que la lutte contre le sida constituait une priorité pour la sous-région. Au Koweït en 2005, l'UNICEF et le PNUD ont apporté leur appui à un examen de la législation, des politiques et de la jurisprudence relatives à la protection juridique des enfants infectés ou touchés par le VIH/sida. Dans les Émirats arabes unis, la police de Doubaï et l'UNICEF ont lancé conjointement la campagne « Unissons-nous pour les enfants, unissons-nous contre le sida » pendant laquelle les emblèmes de la campagne et le numéro de sa ligne téléphonique ont été reproduits sur les voitures de la police de Doubaï, ce qui constituait une mesure originale.

17. Compte tenu du large pourcentage de décès et de handicaps imputables à des traumatismes chez les enfants, l'UNICEF a établi en 2005, avec la Société nationale du Croissant-Rouge de l'Arabie saoudite, un partenariat dans le cadre duquel ils doivent s'employer essentiellement à prévenir les blessures chez les enfants, et il a convoqué conjointement avec la Société la première consultation multisectorielle sur la question. Il a été également convenu qu'il fallait procéder à une enquête pour obtenir les renseignements nécessaires pour concevoir des interventions et une stratégie en matière d'éducation publique et de communication devant traiter de l'amélioration de l'éducation des enfants par les parents, de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et de la promotion de modes de vie sains auprès des adolescents.

18. Comme suite aux conclusions formulées par le Comité des droits de l'enfant, l'UNICEF a appuyé l'élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux en faveur des enfants en Arabie saoudite, au Koweït, au Qatar et dans les Émirats arabes unis.

19. En 2004, le Fonds a prêté son appui au premier atelier sur l'éveil du jeune enfant, qui a été organisé par le Ministère saoudien de l'éducation et le Comité national saoudien pour l'enfance.

20. Compte tenu de la nécessité d'améliorer les systèmes de collecte de données, l'UNICEF et le PNUD ont organisé conjointement à Riyad un atelier de deux jours qui a permis d'offrir à 44 fonctionnaires des séances de formation pratique à l'utilisation du système de données *DevInfo* et d'informer de hauts fonctionnaires des avantages que celui-ci présente et de la manière dont il peut aider les pays à

suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

21. En ce qui concerne la politique sociale et budgétaire, l'UNICEF a aidé le Parlement de Bahreïn à organiser un atelier régional consacré à la budgétisation en fonction des besoins des enfants. Les recommandations issues de ce premier atelier organisé dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord faciliteront le processus budgétaire de Bahreïn pour la période 2007-2008.

Enseignements tirés

22. Bien que le revenu national brut par habitant soit élevé dans les pays du Golfe et les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans y soient faibles, et que ces pays ne remplissent donc pas les conditions requises pour bénéficier de ressources ordinaires de l'UNICEF, il y reste de nombreux défis majeurs à relever en ce qui concerne les femmes et les enfants. Ils désirent donc ardemment poursuivre leur coopération avec l'UNICEF, étant entendu toutefois que toute coopération au titre du programme sera financée par des contributions volontaires. Il faudra donc que la conception du programme soit encore plus participative et donne lieu à encore plus de consultations et que les interventions soient adaptées aux besoins de chaque pays. La méthode antérieure qui consistait à élaborer un seul programme où il n'était pas suffisamment tenu compte des particularités nationales n'a pas suscité un grand enthousiasme de la part des cinq pays qui n'ont d'ailleurs pris aucun engagement en matière de financement. Le programme de coopération actuellement proposé est fondé sur une approche individuelle qui leur permettra de prendre les choses en main. Les programmes qui le constituent traitent de thèmes communs à tous les pays du Golfe mais aussi de questions d'intérêt national.

23. L'UNICEF n'assurant plus depuis longtemps la prestation de services, il peut toutefois continuer à prêter son appui aux pays du Golfe en y menant des activités de plaidoyer, et en les aidant à renforcer leurs capacités institutionnelles et à suivre la situation des droits de l'enfant. L'expérience montre que la mise en place d'institutions et de capacités durables permettant aux enfants d'exercer leurs droits tels qu'ils sont énoncés dans les conclusions du Comité des droits de l'enfant est une entreprise de longue haleine qui, pour réussir, demande des partenariats s'inscrivant dans la durée.

24. Compte tenu de leur situation géopolitique et économique particulière, les pays du Golfe attirent des millions de travailleurs migrants, ainsi que des millions de pèlerins dans le cas de l'Arabie saoudite, qui occupe une place très importante et très spéciale dans le monde musulman. Du fait de cette situation sans équivalent, il est à la fois nécessaire et possible d'adopter une démarche globale et non discriminatoire pour répondre aux besoins des enfants et faire respecter leurs droits.

Programme de pays pour la période 2007-2009

Tableau budgétaire récapitulatif

Prévisions de dépenses[a]

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Autres ressources					
Programme	*Bahreïn*	*Koweït*	*Qatar*	*Arabie saoudite*	*Émirats arabes unis*	**Total**
Campagnes, politiques et partenariats en faveur des droits des enfants	300	300	300	300	300	**1 500**
Soins et éducation à donner aux jeunes enfants	450	450	450	450	450	**2 250**
Protection des enfants	450	450	450	450	450	**2 250**
Coûts intersectoriels	300	300	300	300	300	**1 500**
Total	**1 500**	**1 500**	**1 500**	**1 500**	**1 500**	**7 500**

[a] En fonction des fonds disponibles.

Élaboration du programme

25. Le programme étant multinational et s'appuyant sur les enseignements tirés de l'élaboration des programmes précédents, l'UNICEF a déployé de vigoureux efforts pour consulter ses principaux partenaires dans les cinq pays. La Commission nationale saoudienne de l'enfance, l'Union générale des femmes des Émirats arabes unis, le Comité suprême koweïtien des affaires familiales, le Conseil suprême qatarien des affaires familiales et la Commission nationale bahreïnite de l'enfance ont pris la direction de l'élaboration des programmes, à laquelle ils procèdent conjointement avec l'UNICEF. En janvier 2006, des projets de programme de coopération par pays ont été élaborés et examinés avec les principaux partenaires lors de réunions préparatoires tenues dans chacun des cinq pays. En mars, des réunions sur la stratégie à suivre ont été organisées dans chaque pays et les principaux éléments, le financement et les modalités d'élaboration du programme ont été examinés et affinés. Les conclusions et les observations formulées par les pays ont ensuite été mises en forme et résumées dans le présent document.

26. Lors de la conception du programme, une attention particulière a été accordée aux recommandations les plus récentes du Comité des droits de l'enfant et aux travaux que mène le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour faciliter leur application. Les stratégies et plans d'action en faveur de l'enfance, qui ont été établis en même temps dans les pays du Golfe, ont eu un effet synergique sur l'élaboration du programme. Les partenaires des Nations Unies ont été continuellement informés des travaux en cours et il a été veillé à la complémentarité des programmes.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

27. L'objectif global du programme de coopération pour la période 2007-2009 est d'aider les pays du Golfe à faire en sorte que les enfants et les jeunes, notamment les plus vulnérables et les plus marginalisés, jouissent pleinement de leurs droits. Les similitudes entre ces pays, leurs priorités nationales communes et les recommandations issues des analyses de situation plaident en faveur de l'adoption de stratégies de programme, de l'élaboration de politiques et d'échanges à l'échelle du Golfe. Parallèlement, on continuera à pratiquer des interventions et à adapter des stratégies adaptées à la situation locale, aux besoins et aux possibilités de chaque pays.

28. Il y aura trois programmes principaux, qui porteront sur : a) les campagnes, politiques et partenariats en faveur des droits des enfants; b) les soins et l'éducation à donner aux jeunes enfants; c) la protection des enfants.

29. Les résultats stratégiques globaux qui devront être atteints d'ici à la fin de 2009 seront les suivants : a) les enfants et les jeunes influent sur la manière dont les lois et les politiques inspirées de la Convention relative aux droits de l'enfant sont améliorées et tirent profit de leur amélioration; b) les enfants et les jeunes bénéficient de meilleurs soins et de meilleures possibilités de formation et sont en mesure de s'épanouir pleinement et de mener une vie saine et productive; et c) les enfants, en particulier les plus vulnérables et les plus marginalisés, sont mieux protégés de la violence, de l'exploitation et des mauvais traitements.

30. Vu les performances des pays du Golfe et le développement réussi de leurs infrastructures, le programme mettra l'accent sur les activités de mobilisation, le renforcement des capacités et le suivi de l'application des droits de l'enfant, qui constitueront ses principales stratégies. L'avantage comparatif et l'expérience de l'UNICEF en matière de communication au titre des programmes seront également utiles car, pour résoudre un grand nombre des problèmes dont souffrent les enfants et les familles dans ces pays, il faudra modifier les comportements, les attitudes et les soins donnés aux enfants ou en faire adopter de nouveaux. De même, la recherche, l'observation, l'analyse et la création de connaissances seront encouragés car ils permettent de mieux comprendre la nature et l'ampleur des problèmes des enfants, des femmes et des familles, et d'apporter une solution à ces problèmes.

31. Le programme utilisera au maximum le rôle de catalyseur, les compétences techniques et l'expérience de l'UNICEF, ainsi que la position privilégiée qui est la sienne en matière de mobilisation. L'UNICEF appuiera principalement le développement de capacités autonomes au niveau central, dans des domaines revêtant une importance cruciale pour les droits de l'enfant.

32. L'UNICEF continuera de s'associer dans le cadre de partenariats avec les gouvernements, les fonds de développement, le secteur privé et les organisations non gouvernementales (ONG) pour recueillir des ressources en faveur des enfants dans les pays du Golfe et d'autres pays.

Liens avec les priorités nationales et le PNUAD

33. Une analyse de situation a été effectuée dans chacun des cinq pays, puis des projets de stratégies et de plans d'action nationaux en faveur des enfants ont été élaborés au Koweït, au Qatar, en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis, et une stratégie nationale pour la jeunesse a été établie à Bahreïn. Les priorités nationales

relatives aux enfants qui sont exposées en détail dans ces projets de stratégies et de plans sont inspirées en partie des observations finales du Comité des droits de l'enfant et ont servi de référence lors de l'élaboration des projets de programme de pays. Les plans de développement nationaux constituent un cadre plus large.

34. En l'absence de bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, une collaboration et une coordination constantes avec les organismes des Nations Unies concernés dans chaque pays et, dans le cas de l'Arabie saoudite, des exposés faits lors des réunions ordinaires de l'équipe des Nations Unies ont permis de rendre le programme et les programmes des autres organismes des Nations Unies complémentaires.

Liens avec les priorités internationales

35. Les activités menées au titre du programme favoriseront la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays du Golfe, notamment en appuyant l'élaboration de mesures législatives et politiques et de planification appropriées. Tout en créant un partenariat global pour le développement, elles aideront à protéger les groupes vulnérables, à faire reculer la mortalité infantile, à améliorer la santé maternelle, à favoriser l'enseignement primaire pour tous, à promouvoir l'égalité des sexes et à lutter contre le VIH/sida.

36. Le programme facilitera également la réalisation des objectifs et le respect des engagements énoncés dans le texte intitulé « Un monde digne des enfants », qui a été adopté lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, ainsi que la conduite des activités prévues au titre de tous les domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2006-2009.

Éléments du programme

37. On trouvera ci-après un résumé et une description très brefs des programmes, qui seront présentés sous la forme qu'ils prendront à l'échelle nationale, dans les plans d'action des programmes de pays plus détaillés dont la version définitive doit être arrêtée dans chaque pays en concertation avec l'organe de coordination désigné et les partenaires.

38. Le programme relatif **aux campagnes, aux politiques et aux partenariats en faveur des droits des enfants** portera sur : a) les aspects institutionnels, y compris la législation et les politiques; b) les systèmes de suivi et les bases de connaissances; c) les partenariats et les campagnes en faveur des enfants. L'aide fournie par l'UNICEF prendra notamment la forme d'une assistance technique, de cours, d'ateliers, de mise en réseau des connaissances, d'appui à la recherche locale et d'activités de mobilisation et de collecte de ressources. Le programme est composé de deux projets : a) un projet relatif à l'appui politique et institutionnel; et b) un projet relatif aux campagnes de mobilisation, au suivi et aux bases de connaissances.

39. Les résultats visés sont les suivants : a) dans chaque pays, renforcement des capacités de la commission ou du conseil national chargé de s'occuper des questions relatives aux enfants et à leurs droits; b) élaboration d'une stratégie nationale en faveur de l'enfance assortie d'un mécanisme de suivi; c) renforcement de la législation, des politiques et des orientations dans un certain nombre de domaines importants, conformément aux dispositions de la Convention relative aux droits de

l'enfant; d) perfectionnement des systèmes de recherche, de suivi et d'établissement de rapports relatifs à l'application de la Convention et à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs de référence relatifs aux droits de l'enfant propre à chaque pays; e) mise en service et exploitation du système de données *DevInfo*, qui permet de suivre, d'analyser et de transmettre des informations; f) création d'une base de données sur la maltraitance des enfants (Arabie saoudite); g) augmentation du pourcentage de parents, d'enseignants, de prestataires de soins et d'étudiants ayant une connaissance élémentaire des droits de l'enfant; h) possibilités accrues, pour les enfants, d'accéder à des informations correctes et d'exprimer leurs vues. En Arabie saoudite, la mobilisation pour l'adoption de mesures en faveur des femmes fera l'objet d'un programme conjoint avec le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la population.

40. Le programme relatif aux **soins et à l'éducation à donner aux jeunes enfants** visera à : a) améliorer les soins donnés aux enfants; b) renforcer les aspects stratégiques liés à l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci; c) remédier au manque d'information sur la situation des adolescents; d) remédier au fait que les adolescents ne sont pas suffisamment préparés à la vie active. L'UNICEF facilitera la mise en commun des données d'expérience pertinentes, la création de réseaux, la conduite d'activités de communication au titre des programmes, la recherche et l'assistance technique en organisant des cours et des ateliers. Le programme est composé de trois projets : a) l'Initiative pour de meilleurs soins parentaux et le projet de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant; b) le projet sur l'éducation; c) le projet sur les modes de vie sains et la lutte contre le VIH/sida.

41. Les résultats visés sont les suivants : a) en collaboration avec l'OMS, élaboration et adoption d'une stratégie pour le développement du jeune enfant en Arabie saoudite (développement du jeune enfant/prise en charge intégrée des maladies de l'enfant); b) élaboration des directives et des normes devant régir la conduite des activités menées au titre du projet correspondant; c) adoption de mesures relatives à l'allaitement au sein et à la nutrition conformes aux normes les plus récentes de l'OMS sur l'alimentation des nouveau-nés et des jeunes enfants; d) dans les pays concernés, fourniture d'un appui aux fins de l'établissement de normes de qualité pour l'enseignement préscolaire et son suivi, d'un appui à l'examen des moyens de financer cet enseignement et d'un appui en matière de communication visant à accroître la demande d'enseignement préscolaire, et examen des systèmes d'enseignement préscolaire existants (Koweït); e) dans certains pays, révision des programmes d'enseignement scolaire de base afin qu'ils comportent des cours de préparation à la vie active et d'éducation civique et promeuvent la parité des sexes (dans deux à cinq pays); f) dans certains pays, élaboration d'un plan national stratégique de lutte contre le VIH/sida, de concert avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; g) augmentation du pourcentage des groupes visés, en particulier des adolescents, ayant une connaissance précise des messages importants relatifs à l'hygiène de vie, notamment de ceux concernant le VIH/sida, la toxicomanie et la prévention des blessures.

42. Le programme **de protection des enfants** aura pour objectif de lutter contre les violations des lois régissant la protection des mineurs faisant partie des groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés, dont les enfants victimes de la traite. L'aide fournie par l'UNICEF consistera notamment à faire venir des experts internationaux, à partager les données d'expérience pertinentes, à effectuer des recherches, à fournir une assistance technique, à organiser des cours et des ateliers

et à encourager l'adoption de politiques. Le programme comporte un seul projet, le projet sur les enfants vulnérables et marginalisés.

43. Les résultats visés sont les suivants : a) conduite d'activités de mobilisation et fourniture d'un appui aux fins de l'amélioration des lois, politiques et mécanismes permettant de détecter et de signaler la maltraitance des enfants et de créer des systèmes d'aiguillage vers les services de soutien et de réadaptation; b) renforcement des capacités d'évaluation, d'analyse et de traitement des cas concrets de violation des lois régissant la protection des mineurs dans les principales institutions; c) meilleure connaissance de la définition de la maltraitance des enfants par les parents et la société dans son ensemble; d) programmes de renforcement des capacités (en matière de protection, d'établissement de rapports, d'assistance, etc.) à l'intention du personnel, des agents de première ligne et des prestataires de soins travaillant directement avec des enfants.

44. En Arabie saoudite, le projet permettra de poursuivre les travaux entamés avec l'Université arabe Nayef des sciences de la sécurité et avec l'organisation non gouvernementale Al Bir Society de Jeddah, avec laquelle un projet pilote visant à fournir des services et une aide aux enfants victimes de la traite qui sont devenus vendeurs de rue ou mendiants a été lancé en 2005. Les activités relatives au trafic d'enfants à la frontière avec le Yémen seront menées avec la participation de l'Organisation internationale pour les migrations.

45. Aux Émirats arabes unis, la collaboration avec le Ministère de l'intérieur se poursuivra dans le cadre du projet commun d'aide aux enfants qui participaient comme jockeys aux courses de chameaux, dont un grand nombre ont été victimes d'un trafic. Le renforcement des capacités des centres d'aide sociale et des autres institutions s'occupant de la prévention des violations des droits des enfants et de l'identification et de la protection des enfants dont les droits ont été violés se poursuivra également.

46. Au Koweït, le projet sera axé sur les groupes d'enfants vulnérables, dont les « bidoon » (de « bidoon jinsiyya », sans nationalité), un groupe de population assez important, initialement sans nationalité, qui vit dans le nord de la péninsule arabique, notamment au Koweït. Certaines activités seront menées de concert avec l'Organisation internationale du Travail, le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

47. Les **dépenses intersectorielles** financeront en partie le programme de zone et couvriront tant des dépenses de personnel que d'autres dépenses, dont les dépenses afférentes au poste d'administrateur de programme recruté sur le plan international, au personnel recruté sur le plan national, aux dépenses de fonctionnement, au matériel de bureau et à la formation du personnel.

Principaux partenariats

48. Au fil des années, de solides partenariats entre l'UNICEF et les pays du Golfe se sont constitués. L'UNICEF contribue depuis 1961 au développement des services de santé et d'éducation destinés aux enfants de la région, tandis que, de leur côté, les gouvernements des pays du Golfe, en particulier l'Arabie saoudite, versent depuis de nombreuses années d'importantes contributions à son budget ordinaire. En outre, les pays du Golfe versent de plus en plus d'autres ressources sous forme de

contributions spéciales à certains des programmes et interventions d'urgence de l'UNICEF.

49. L'UNICEF a gagné en crédibilité dans les pays du Golfe grâce à l'action qu'il a menée dans le cadre de ses programmes et peut désormais renforcer les partenariats qu'il a constitués pour mobiliser des ressources au bénéfice des enfants et en créer de nouveaux. En outre, en tant qu'organisation ayant des contacts privilégiés avec les populations en raison de la nature de son mandat, il peut faciliter la constitution de partenariats entre les secteurs public et privé et mobiliser la société civile, les personnalités influentes, les médias et, surtout, les jeunes et les enfants et, de cette manière, créer des structures durables de services aux niveaux local et national et faire valoir l'importance de la responsabilité collective.

50. Le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies demeure un important partenaire et contributeur de l'UNICEF au niveau mondial. Parallèlement, cependant, de nouveaux partenariats se constituent, comme en témoignent les dons versés par le Comité saoudien d'aide au peuple palestinien et le nouveau partenariat avec la Société nationale du Croissant-Rouge dans tous les pays du Golfe. Les solides partenariats établis entre l'UNICEF, la fondation caritative et humanitaire Cheikh Zayed bin Sultan (Émirats arabes unis), le Kuwait Charity Fund, et d'autres entités continueront également de mettre l'accent sur les questions d'intérêt commun relatives aux droits de l'enfant.

51. Le programme de coopération proposé sera exécuté en étroite coordination avec les programmes de coopération des autres bureaux de l'UNICEF dans la région, en particulier celui d'Oman. De plus, le bureau de la région du Golfe continuera de travailler en étroite concertation avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies en Arabie saoudite, à Bahreïn, au Koweït et aux Émirats arabes unis. Les équipes de pays des Nations Unies contribuent largement à assurer la cohérence et la complémentarité des programmes qu'exécutent les différents organismes des Nations Unies. Un certain nombre de domaines d'intérêt commun ont été définis et inclus dans le projet de programme de coopération et un ensemble soigneusement dosé d'activités communes, coordonnées et complémentaires sera mené dans ces domaines.

Suivi, évaluation et administration du programme

52. Les principaux organes gouvernementaux de coordination de l'exécution des programmes seront la Commission nationale bahreïnite pour l'enfance, le Comité suprême koweïtien des affaires familiales, le Conseil suprême qatarien des affaires familiales, la Commission nationale saoudienne de l'enfance et l'Union générale des femmes des Émirats arabes unis. Dans le cadre de l'exécution du programme de pays, des plans d'action triennaux et des plans de travail annuels seront élaborés pour chaque pays sous la supervision des organes de coordination et en étroite coopération avec les ministères concernés. Les plans de travail pourront être révisés en fonction d'examens annuels et d'évaluations et de l'évolution des besoins prioritaires et/ou de la situation financière. Le deuxième examen annuel, qui est prévu en 2008, servira d'examen à mi-parcours et sera utilisé aux fins des préparatifs du prochain cycle de programmation, qui doit commencer en 2010.

53. Un plan intégré de suivi et d'évaluation pour la période 2007-2009, indispensable pour administrer le programme en fonction des résultats, sera établi et indiquera les recherches, les études, les enquêtes et les évaluations à effectuer et les principaux indicateurs à établir compte tenu du tableau récapitulatif des résultats obtenus. Des plans annuels de suivi et d'évaluation décriront les activités correspondantes en détail. Vu qu'il importe de continuer à renforcer les capacités de suivi et d'évaluation dans les pays du Golfe, le programme contribuera également à renforcer les systèmes nationaux de surveillance du respect des droits de l'enfant. Le recours à *DevInfo* sera encouragé en tant que moyen d'effectuer ce type de surveillance dans le cadre plus vaste du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

54. Le bureau de l'UNICEF pour la région du Golfe, y compris le représentant de zone, l'administrateur des programmes et le personnel chargé des opérations, assurera la gestion, la coordination et l'exécution du programme dans les cinq pays. Avec son appui, des bureaux auxiliaires dirigés par un administrateur recruté sur le plan national seront créés dans chaque pays, ce qui permettra de renforcer les capacités locales tout en appliquant le programme.

55. La Division du secteur privé de l'UNICEF continuera de fournir du personnel chargé des appels de fonds, les locaux du bureau de l'UNICEF chargé des collectes de fonds et l'entrepôt de Doubaï étant fournis par Dubai Aid and Humanitarian City. Le fonctionnaire chargé des appels de fonds, qui dirige le bureau susmentionné, rend compte au représentant pour la région du Golfe. Les activités de collecte de fonds et celles menées au titre du programme se renforçant mutuellement, elles seront menées de façon intégrée dans tous les pays. Le bureau pour la région du Golfe continuera de faciliter l'administration de l'entrepôt de la Division des approvisionnements à Doubaï tout en étudiant la possibilité de créer également des fonctions de communication et un bureau du financement des programmes dans cet émirat.